

2.11 Dépenses de protection de l'environnement...

De nombreuses actions sont mises en œuvre par l'ensemble des agents économiques (administrations, entreprises, ménages) pour réparer les dégradations de l'environnement ou pour prévenir les dommages environnementaux potentiels. En 2014, les moyens financiers affectés aux dépenses liées à l'environnement atteignent 68,2 milliards d'euros : 47,6 milliards pour la protection de l'environnement et 20,6 milliards pour les opérations de gestion durable des ressources naturelles.

Les principaux postes de dépenses concernent le domaine de l'eau, notamment l'assainissement des eaux usées et la distribution d'eau potable, ainsi que celui des déchets, via les interventions du service public de gestion des déchets, les opérations de traitements spécifiques réalisés par les entreprises de certains secteurs d'activité ou encore le recyclage. Les dépenses liées à l'environnement englobent également celles liées à la protection de l'air, à la préservation des sols, à la lutte contre les nuisances sonores et à la protection de la biodiversité. D'autres dépenses sont transversales à ces différents domaines. Ainsi, la progression de la connaissance et la mise en œuvre de technologies moins polluantes nécessitent des actions de recherche et développement et le fonctionnement des organismes publics en charge de l'environnement requiert des dépenses d'administration générale.

À ces montants, il convient de rajouter celui ayant trait au financement des actions mises en œuvre pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, pour contribuer à atténuer les effets du changement climatique et permettre à la France de respecter les engagements qu'elle a pris en la matière. *L'Institute for Climate Economics* évalue ainsi à 32 milliards d'euros les efforts consentis dans ce domaine par les différents acteurs en 2014.

La dépense liée à l'environnement, hors lutte contre le changement climatique, augmente plus vite que le produit intérieur brut (PIB)

depuis 2000. Entre 2000 et 2014, celle liée à la protection de l'environnement a progressé de 3,5 % en moyenne par an, alors que la croissance annuelle moyenne du PIB en valeur était de 2,6 % sur cette période.

La gestion des déchets et du recyclage est le secteur qui contribue le plus à la hausse de cette dépense du fait des nombreux investissements dont il fait l'objet pour améliorer la valorisation des déchets et leur collecte sélective : extension du réseau des déchetteries (4 626 en service en 2013 contre environ 1 500 en 1995), d'incinérateurs avec récupération d'énergie, de centres de tri et de compostage des déchets. La taxe, ou redevance, d'enlèvements des ordures ménagères a ainsi augmenté de plus de 5 % en moyenne par an depuis 2004.

Dans le domaine de l'eau, la progression est moindre depuis 2010 par rapport à la décennie précédente, en raison notamment de la stagnation des dépenses courantes pour la distribution d'eau potable et de la finalisation du plan national de mises aux normes des stations d'épuration. En 2013, 91 % des 19 919 stations de traitement des eaux usées respectent la réglementation européenne. Ces investissements se sont répercutés sur le prix de l'eau pour le consommateur, avec une hausse de 2,7 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2014, un rythme supérieur à l'inflation.

Depuis 2008, les dépenses de protection de l'environnement des administrations publiques ont augmenté dans des proportions moindres que la dépense globale de protection de l'environnement. La baisse de la défiscalisation des biocarburants, du montant du bonus automobile et des dépenses d'administrations générales expliquent cette évolution différenciée. Ainsi, depuis 2008, la part financée par les administrations publiques a diminué de 3,7 points. Avec une contribution à hauteur de 42 % du total, les entreprises sont les principaux financeurs de la protection de l'environnement, devant les administrations publiques (30 %) puis les ménages (27 %). ■

Pour en savoir plus

- *Les comptes de l'économie de l'environnement en 2014*, coll. « Datalab », mars 2017.
- *Panorama des financements du climat – édition 2016*, Institute for Climate Economics, décembre 2016.
- Service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

... et de gestion durable des ressources 2.11

1. Évolution de la part de la contribution financière des acteurs dans la dépense de protection de l'environnement

	en %		
	2000	2008	2014 ^p
Administrations	30,0	34,1	30,4
Entreprises	41,9	38,6	41,8
Ménages	27,9	26,8	27,2
Europe	0,2	0,5	0,5

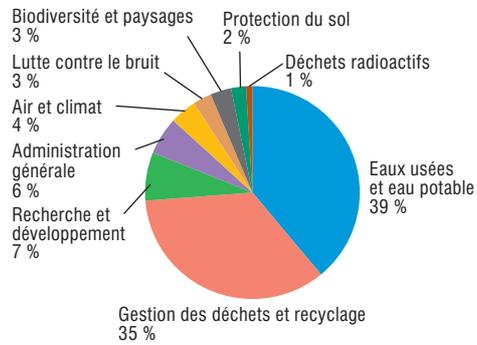
Champ : France.

Lecture : en 2014, 41,8 % de la dépense de protection de l'environnement (hors distribution d'eau potable, hors récupération et atténuation du changement climatique) est financée par les entreprises.

Note : la dépense des entreprises est constituée des dépenses des entreprises du secteur de l'environnement (dont celles en délégation de services publics) et des dépenses de protection de l'environnement de l'ensemble des secteurs dans le cadre de leur processus de production.

Source : SDES, compte satellite de l'environnement, 2016.

2. Répartition de la dépense liée à l'environnement en 2014

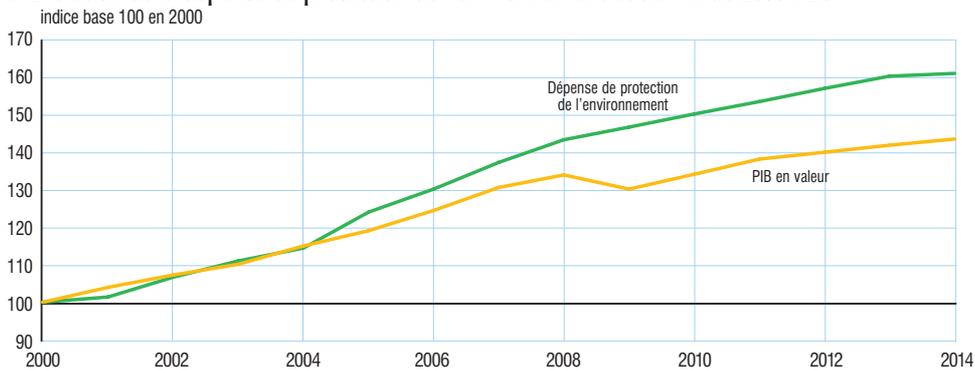


Champ : France.

Note : données provisoires.

Source : SDES, compte satellite de l'environnement, 2016.

3. Évolution de la dépense de protection de l'environnement et du PIB de 2000 à 2014

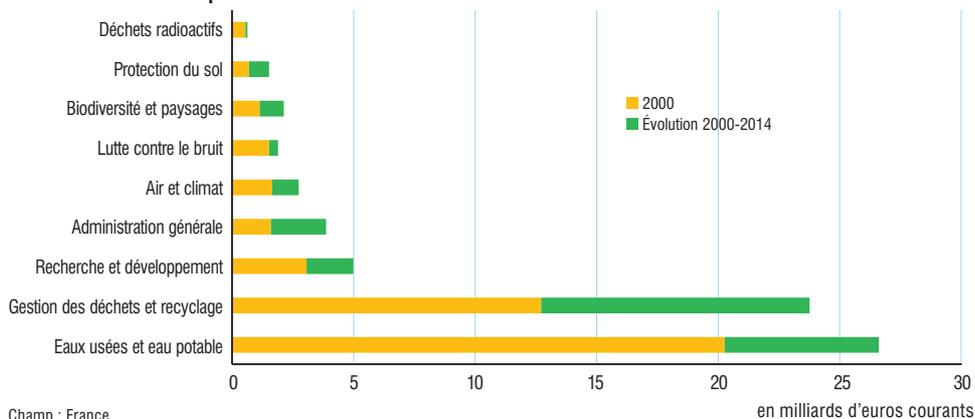


Champ : France.

Note : données 2013 semi-définitives et données 2014 provisoires.

Source : SDES, compte satellite de l'environnement, 2016.

4. Évolution de la dépense liée à l'environnement de 2000 à 2014



Champ : France.

Note : données 2014 provisoires.

Source : SDES, compte satellite de l'environnement, 2016.